

# Débat d'orientation budgétaire

**Le 21 Février 2018**

# CONTEXTE BUDGETAIRE

17

- Orientations de la  
**Section de fonctionnement**



**Les recettes** (impôts & taxes + dotations de l'état = 82,4 % en 2016). → légère hausse en 2017, environ 6 %  
Peu de marges de manœuvres pour augmenter ces recettes pourtant essentielles.

**Première composante des recettes de fonctionnement :**

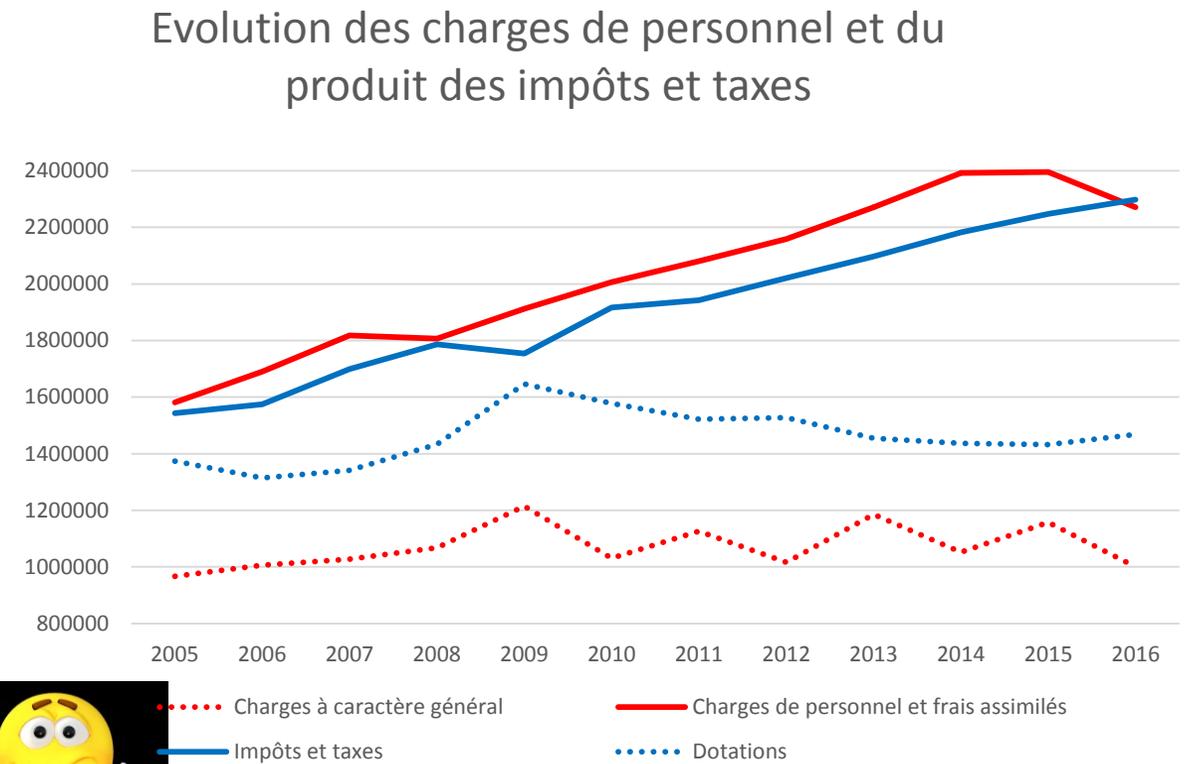
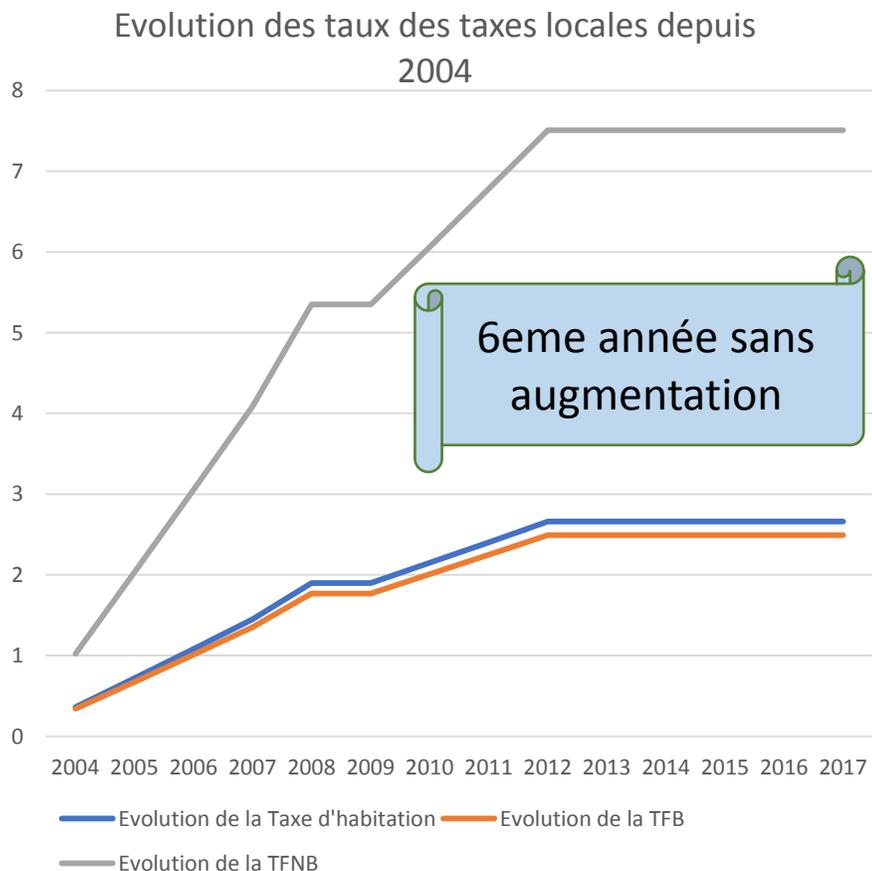
- Impôts & taxes = 53,7 % de l'ensemble des recettes
- Suppression progressive de la T.H pour 80 % des ménages Français

- La suppression progressive de la Taxe d'Habitation
- 77,45 % des foyers Sainghinois sont concernés.
- Pour mémoire, les conditions d'exonération sont les suivantes :

Situation familiale	Plafond de RFR
Célibataire	27.000 €
Couple sans enfant ou pers seule avec 1 enfant	43.000 €
Couple avec 1 enfant ou personne seule avec 2 enfants	49.000 €
Couple avec 2 enfants	55.000 €
Personne seule avec 3 enfants	61.000 €
Couple avec 3 enfants	67.000 €
Personne seule avec 4 enfants	73.000 €
Couple avec 4 enfants	79.000 €

**Compensation  
promise par le  
gouvernement à  
l'€ près**

• Stratégie communale de ne **pas augmenter les taux d'impositions** → 2020



**Gel des taux d'imposition mais hausse des recettes**  
 - Evolution population / Revalorisation des bases / travail de la commission communales des impôts directs 🧐

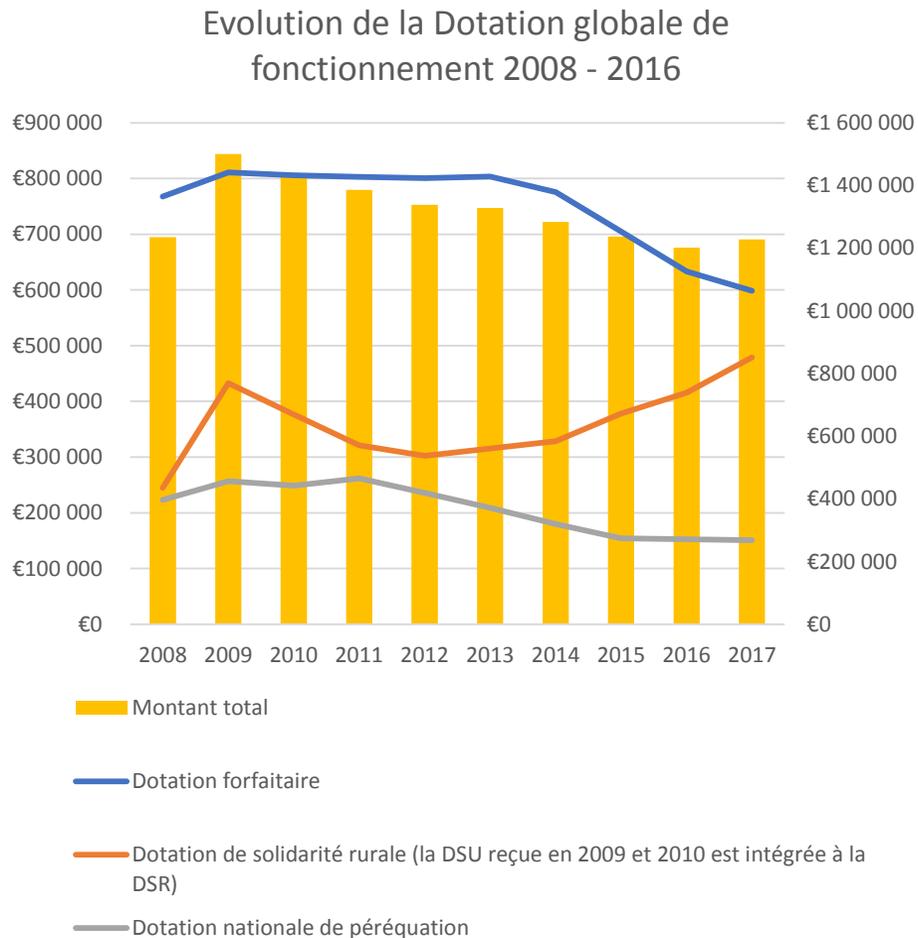
**Quoi servaient les augmentations d'impôts avant 2014 ?**  
 Entretien ~~X~~ patrimoine ?  
 Accroître la capacité d'autofinancement de la commune ?  
 Juste à contenir l'augmentation des frais de personnels 19

**CONTENIR** les dépenses de fonctionnement et notamment les charges de personnels est un **IMPERATIF** pour maintenir notre niveau CAF et pouvoir investir

## • Seconde composante majeure des recettes de fonctionnement :

21

- - **Les Dotations de l'état** (Dotation forfaitaire + Dotation de solidarité rurale + Dotation Nationale de péréquation)
  - **La D.G.F = 28,7% des recettes réelles de fonctionnement**



**Au titre de la contribution au redressement des finances publiques, la dotation forfaitaire de la commune a diminué en 2017 de 37751 € et de **205.000 € depuis 2013.** (courbe bleue)**

**La D.S.R en baisse depuis 2009 et repart à la hausse depuis 2014. Cette dotation attribuée aux communes les plus pauvres du territoire est conditionnée par :**

- Le potentiel financier des habitants de la commune
- Les nombre d'enfants d'âges compris entre 3 et 16 ans
- Le nombre de mètres de voirie.



**La commune est parvenu a faire face aux baisses de subventions annoncées et constatées.**

**2018 marque la fin de la baisse de la DGF. On peut donc s'attendre en 2018 a un montant de dotation identique à 2017**

## • Les autres recettes de fonctionnement (17,6% du total)

23

### Chapitre 013 : Atténuations de charges



Principalement les remboursements de l'assurance statutaire (Arrêts Maladies) + Contrats dits " aidés"

Ce chapitre sera en forte croissance dans le C.A 2017 mais ne constitue pas augmentation pérenne des recettes.

### Chapitre 74 : Dotations, Subventions et participations



En + de la DGF :  
Compensation d'exo d'impôt par l'état  
Subvention par la CAF (fd amor Ryth scolaire)

Fond dept de la taxe pro

6,2% des recettes de fonctionnement

### Chapitre 70 : Les produits des services du domaine et ventes



Produits liés aux recettes des activités du service public.

7,9 % des recettes de fonctionnement

Baisse de ces recettes prévisibles suite à l'adoption du tarif 'anticipé' pour activités périscolaires

## CONCLUSION :

### AUCUNE marge de manœuvre pour optimiser les recettes de fonctionnement

- Gel des taux d'impositions au niveau de 2012 → Très peu d'évolution des recettes à attendre

- - D.G.F stabilisé

- Pas ou peu d'évolution des tarifs des services communaux en 2018

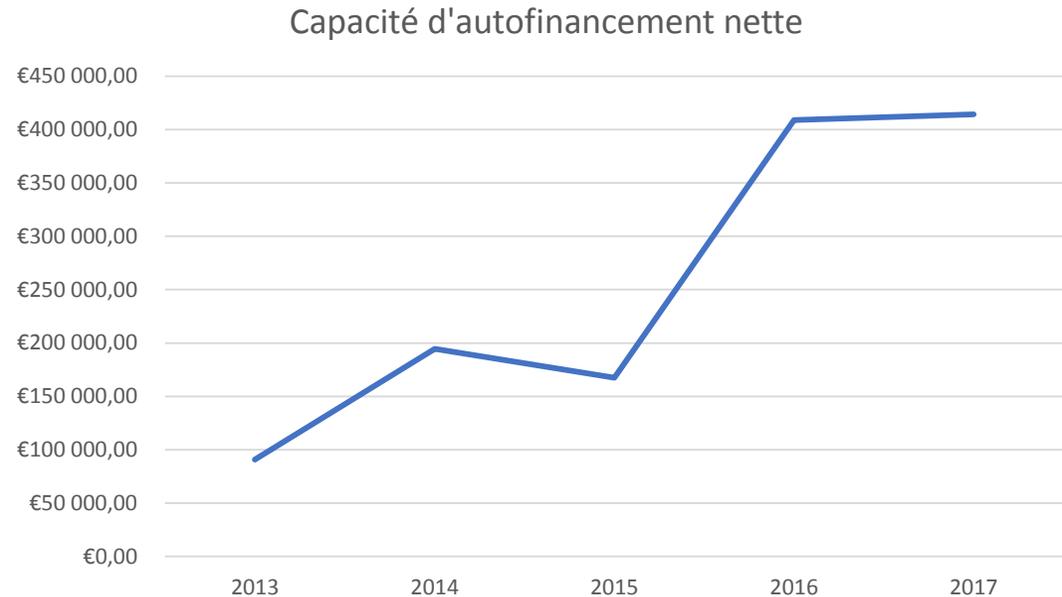
- **Les pistes d'optimisation budgétaires sont à rechercher dans la gestion des dépenses des fonctionnement**

# • Maintenir une Capacité d'Autofinancement suffisante pour financer les investissements pluriannuels de la commune

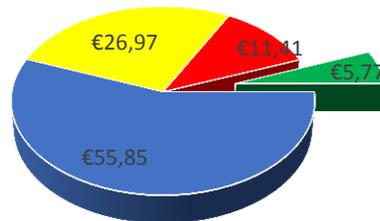
25

**C.A.F = Excédent de fonctionnement**  
*Ce qui peut être consacré aux investissements*

*Stabilisation en 2017 aux alentours de 400.000 €*  
*C'est 2,5 fois le montant de 2015*

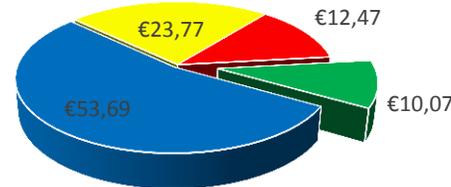


En 2015, pour 100 € dépensé, la commune a constitué 5,77 € de capacité d'autofinancement et dépensé:



- Charges de personnel
- Charges à caractère général
- Autres charges
- Capacité d'autofinancement brute

En 2017, pour 100 € dépensé, la commune a constitué 10,07 € de capacité d'autofinancement et dépensé:

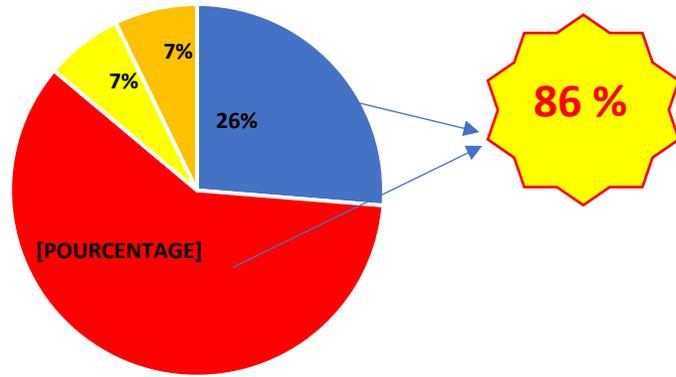


- Charges de personnel
- Charges à caractère général
- Autres charges
- Capacité d'autofinancement brute

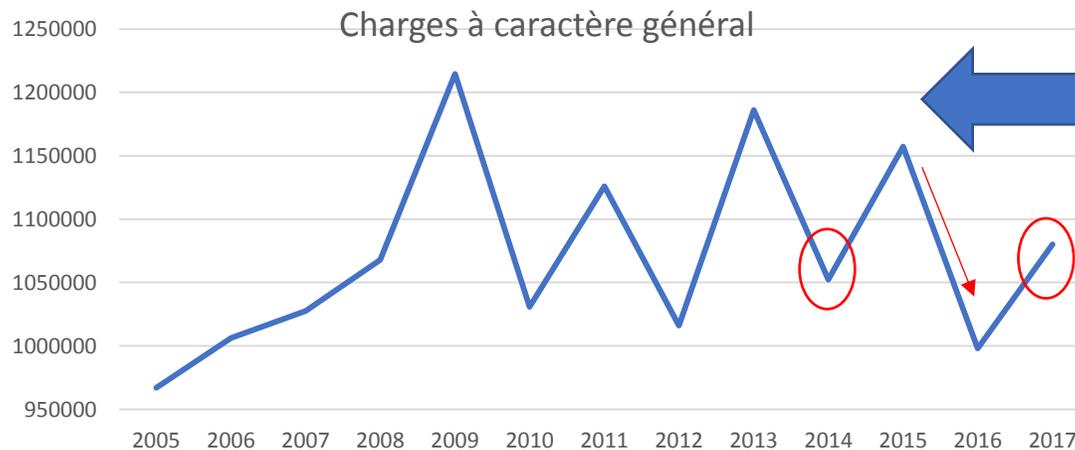
Le maintien d'un niveau de CAF d'une valeur au moins égale à 400 000 € / an, permettra à la commune de **respecter les objectifs** qu'elle s'est fixés en terme d'investissement, notamment en ce qui concerne **la construction d'un nouveau pôle scolaire**. Pour ce faire, il est **INDISPENSABLE** de contenir les **dépenses de fonctionnement**

# • Les dépenses de fonctionnement

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2016



■ 011 - Charges à caractère général    ■ 012 - Charges de personnel  
■ 014 - Atténuations de produits    ■ 65 - Autres charges de gestion courante



**Charges à caractère général c'est environ 1million d'€ / an.**

Des effort considérables depuis 3 ans

La recherche d'économie est une préoccupation permanente.

- Marchés publics remis en concurrence (chauffage, restauration ...)
- Mutualisations mises en place (Police, portage repas, électricité ...)
- Contrôle du service sur toutes les dépenses.

- **Résultats** : une augmentation de 8% de ce chapitre en 2017 correspondant à 99% du montant inscrit au budget 🍌

- Ce chapitre est relativement stable depuis 13 ans mais pas linéaire. Il faut donc maîtriser ce poste

Aucune augmentation sensible des recettes de fonctionnement n'est à attendre en 2018 il est donc indispensable de **maintenir les charges à caractère général à un niveau équivalent à celui de 2017**

## • Les charges de personnels

30

Rappel : Entre 2000 et 2014 les dépenses de personnel augmentaient de 87000 € / an

Cette dérive a mis a mal les finances de la commune, interdisant les investissements qui étaient pourtant nécessaires (Entretien du patrimoine, mise en sécurité des écoles, création de nouvelles infrastructures etc...)

### **Le rapport d'audit KPMG soulignait ce danger pour la commune**

Après une baisse des frais de personnel en 2016 de 125000 €, cette ligne est comme prévu en hausse pour 2017 de 168000 €. (Hausse anticipée et contenue / Budget)

### **Les raisons :**

**Recrutements** pour nouveaux postes (Agent de police, augmentation temps de travail de la responsable du RAM, recrutement d'un agent CCAS sur le budget ville)

**Remplacement** arrêt longue maladie / Passage au **RIFSEEP** (Aug du régime indemnitaire) / Augmentation **Point d'indice**

- **Perspectives 2018 : Des impacts négatifs sur la masse salariale**
- **Suppression des emplois aidés** (emplois d'avenir, CAE-CUI)
  - → Incertitudes sur les remplacements à prévoir en 2018 des agents employés sous cette forme de contrat.
  - Remplacement à envisager sous la forme de recrutements d'agents stagiaires.
- Le RIFSEEP
  - Extension à de nouveaux cadres d'emploi depuis 01/2018 (adjoints techniques et agents de maîtrise)
- Le glissement vieillesse technicité
  - Avancements d'échelons, avancements de grade, etc...

**RECHERCHE D'ECONOMIES → Réfléchir à la réorganisation en interne des services avant de procéder au remplacement**  
**Se fixer comme objectif en 2018 de stabiliser les dépenses de personnel**

**ORIENTATIONS générales de la section fonctionnement pour l'année 2018 :**

**Pas d'augmentation des taux d'imposition / Stabilisation des dépenses du chapitre « Charges à caractère général »**  
**/ Stabilisation des charges de frais de personnel**

- Orientations de la  
**Section d'investissement**



### Travaux envisagés en 2018

- Création d'un RAM
- Réhabilitation Chartil phase 2
- Couverture salle de sport Halle 2000
- Aire de jeux Parc Mollet : 30 K€
- Création Pôle Scolaire : 6500 K€
- Création terrain foot synthé : 800 K€
- Eclairage publique : 67,7 K€

### Recettes prévues

- Vente de la ferme Delattre : 400 K€
- Subvention CAF pour RAM : 222 K€
- Solde sub prefecture Mairie : 20,8 K€
- Solde sub préfecture salle Descamps : 26,7 K€



Administration - 07/2018/2019

	Montant de subvention minimum
Coût total du projet (€ TTC)	6 461 100 €
Subventions attendues (DETR: 400000€, FSIL 200000€, CAF: montant inconnu)	600 000 €
Reste à charge pour la ville (€ TTC)	5 861 100 €
Part d'autofinancement du projet par la ville	1 000 000 €
Montant à emprunter par la ville	4 861 100 €
Montant FCTVA attendu	1 059 879 € <sup>16,4%</sup>
Montant emprunt In Fine	1 059 879 €
Montant du remboursement annuel emprunt in fine d'une durée de deux ans (taux: CDC: 0 - taux banque 0,4)	0 €
Montant emprunt amortissable	3 801 221 €
Montant du remboursement annuel (capital + intérêts) / 25 ans (EC ANN taux 1,90%)	192 082 €
Valeur moyenne de la capacité d'autofinancement nette de la ville 2016 & 2017	400 000 €
<b>Impact de l'emprunt sur la capacité d'autofinancement nette de la commune</b>	
Capacité d'autofinancement nette restante - 2019 - 2023 (annuité du remboursement de l'emprunt actuel: 60 000 €)	207 918 €
Capacité d'autofinancement nette restante - 2024 - 2025 (annuité du remboursement de l'emprunt actuel: 30 000 €)	237 918 €
Capacité d'autofinancement nette restante - 2026 - 2044 (annuité du remboursement de l'emprunt actuel: 0 €)	267 918 €

- **Etat de la Dette de la commune**

- Evolution de la dette par habitant :

- 2013 : 208.63 € / Habitant.

- 2014 : 103.28 € / Habitant.

- 2015 : 89,7 € / Habitant.

- 2016 : 78.95 € / Habitant.

- 2017 : 71.24 € / Habitant.

- Le capital restant dû au 31 décembre 2017 s'élève 359 040.31 €.

- Le ratio moyen des communes comptant entre 5 000 et 10 000 habitant est une dette par habitant de 803 €.



# CONCLUSIONS

- Les finances de la communes se sont considérablement assainies depuis 2014.
- Le risque de faillite est écarté, mais **une gestion PRUDENTE et rigoureuse s'impose toujours.**

Nombre de paramètres aléatoires et contraignants impactent notre budget sans réelles anticipations possibles :

- incertitudes sur les dotations à venir
- Suppression de la Taxe d'habitation
- Reforme de la fiscalité annoncée en 2020
- Conséquences du manque d'entretien du patrimoine communal pendant des années
- La commune a cependant de **grands et ambitieux projets.**
  - La capacité d'auto financement de la commune est maintenant suffisante pour pouvoir envisager d'emprunter et investir dans des projets d'envergures.
  - Le nouveau pôle scolaire sera l'élément phare de ces réalisations.